

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

<p><b>ABONNEMENTS :</b> MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus. Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.</p>	<p><b>DIRECTION et REDACTION :</b> au Ministère d'Etat  <b>ADMINISTRATION :</b> à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p><b>INSERTIONS :</b> Annonces : 3 francs la ligne. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.</p>
--	---	---

**SOMMAIRE.**

**PARTIE OFFICIELLE :**  
*Ordonnance Souveraine autorisant un Magistrat à accepter et à porter une décoration.*  
*Ordonnance Souveraine rapportant l'Ordonnance n° 1376.*  
*Arrêté municipal concernant le prix du pain.*  
**ÉCHOS ET NOUVELLES :**  
*Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.*  
**QUESTIONS SOCIALES :**  
*La Femme Ouvrière, par L.-D. Arnotto.*  
**L'HYGIÈNE PRATIQUE :**  
*L'Urticaire, par G. Varin.*

**PARTIE OFFICIELLE**

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1386  
**LOUIS II**  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO  
Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Henry Buteau, Président de Notre Cour de Revision Judiciaire, est autorisé à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui lui a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Ayr (Grande-Bretagne), le vingt-six août mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
GALLÈPE.

N° 1387.  
**LOUIS II**  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO  
**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Est rapportée Notre Ordonnance N° 1376 du 13 juillet 1932 concernant M. Louis-Eugène-Maurice Piette.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Ayr (Grande-Bretagne), le vingt-neuf août mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
GALLÈPE.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;  
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

A dater du 16 septembre 1932, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0,70 du poids maximum de 1 k. 200..... 1<sup>fr</sup>85  
Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2<sup>fr</sup>35  
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au maximum..... 1<sup>fr</sup>00

**ART. 2.**

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 15 septembre 1932.

P. le Président  
de la Délégation Spéciale Communale,  
Un Membre de la Délégation,  
F. AURÉGLIA.

**ECHOS & NOUVELLES**

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 9 septembre 1932, a prononcé la condamnation suivante :

B. M.-A., né à Monaco le 3 décembre 1895, demeurant à Monaco. — Outrage public à la pudeur : Trois mois de prison et 50 francs d'amende.

**QUESTIONS SOCIALES**

**LA FEMME OUVRIÈRE**

Avant la guerre, certes, il y a toujours eu des ouvrières d'usine ; certains travaux faits par elles semblaient être tout à fait adéquats à leurs capacités et à leur tempérament. Mais jamais l'idée ne serait venue alors à l'homme que la femme pouvait devenir sa rivale ou du moins sa concurrente sur le marché du travail.

Survint la guerre, la mobilisation et le départ de tous les hommes valides, la transformation des usines de l'industrie privée en usines de la défense nationale ; il fallut bien recruter une main-d'œuvre susceptible de répondre aux impérieuses nécessités du moment. On fit appel aux femmes ; elles emplirent peu à peu les ateliers, exécutèrent avec énergie et rapidité les travaux même pénibles ; la production n'en souffrit en aucune façon ; bref, l'expérience fut en tous points satisfaisante.

Pourtant, il était dit, formellement, que les femmes n'étaient que des remplaçantes, venues pour occuper et garder la place que les hommes reprendraient une fois la guerre achevée.

Mais quand arriva l'armistice et la démobilisation, elles ne songèrent plus à reprendre leurs anciennes fonctions au foyer, de façon à ce que les hommes retrouvent leurs emplois dans les usines. D'ailleurs, ceux-ci ne revenaient pas aussi nombreux qu'ils étaient partis, il y avait des vides importants à combler. D'autre part, de nouvelles industries étaient nées qui avaient recruté un personnel complètement nouveau et n'avaient pris aucun engagement envers les mobilisés.

Sans doute, dans beaucoup d'entreprises et d'administrations, on licencia le personnel féminin qui se trouvait en surnombre par suite du retour des hommes, mais dans quantité d'autres affaires on le conserva en tout ou en partie.

Il y eut bien quelques heurts, quelques accès de mauvaise humeur, mais tout rentra bientôt dans l'ordre. Les besoins de main-d'œuvre étaient tels qu'on s'aperçut vite qu'il y aurait de la place pour tout le monde et qu'il valait encore mieux conserver ou accueillir les femmes que de faire appel à la main-d'œuvre étrangère dont la qualité n'est pas toujours irréprochable. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore de nombreuses industries ont un personnel mixte et s'en trouvent bien.

D'ailleurs, les ménages aussi y trouvaient leur compte, car la cherté de la vie n'avait pas tardé à se faire sentir et sévissait de plus en plus durement ; les hommes avaient donc compris que le salaire de la femme travaillant comme eux était un appoint qu'il ne fallait pas négliger. Bref, on peut dire que sauf des exceptions rares, il n'y eut sur le marché du travail, aucune rivalité de sexe. Avant la période de chômage, toutes les bonnes volontés trouvaient largement à s'employer tant la main-d'œuvre, en France, était loin de répondre aux nécessités de l'industrie.

Nous ne possédons pas de statistique récente dénombrant à peu près exactement l'importance numérique du travail féminin dans la main-d'œuvre nationale. Elle était considérable jus-

qu'au début de la présente année et elle n'avait pas très sensiblement diminué par rapport à l'effectif d'après-guerre, contrairement à ce qui s'est passé en Angleterre où la main-d'œuvre féminine n'a cessé de décroître depuis 1921. En effet, alors qu'en 1918 elle s'élevait, en ouvrières et employées, à 1.209.000 environ, et en 1920, à 1.341.000, elle n'était plus que de 1 million 003.000 en 1921, de 868.000 en 1922, pour descendre à 345.000 en 1931. Il est vrai qu'à cette époque, la plus rude crise de chômage sévissait en Grande-Bretagne; on s'explique qu'elle ait particulièrement frappé l'élément féminin, mais l'observation n'en garde pas moins toute sa valeur puisque la courbe descendante signalée affecte des années où le rendement industriel était normal.

Il en résulte qu'après avoir fourni un effort intense durant les hostilités où elles atteignirent dans l'industrie le chiffre énorme de deux millions, les femmes sont revenues assez rapidement à leur vie d'avant-guerre et ont à peu près renoncé à concurrencer l'élément masculin, même au temps où celui-ci pouvait supporter sans gêne sa collaboration.

Chez nous, il n'en a pas été ainsi. Dans toutes les branches industrielles, dans le commerce, dans les administrations publiques ou privées, la femme s'est maintenue et, sous la réserve de l'influence de la crise, elle ne semble pas disposée à abandonner le terrain.

Faut-il s'en féliciter ou le déplorer? Que le patronat y trouve son compte, la chose est indéniable; les salaires féminins sont inférieurs aux salaires masculins, bien que le travail au point de vue de la qualité et du rendement soit aussi satisfaisant. Peut-être peut-on même affirmer que, dans certaines professions, la femme est supérieure à l'homme, en ce qu'elle apporte plus de soin, plus d'attention, plus de régularité que la moyenne des hommes. A ce point de vue donc, sa collaboration demeure désirable si elle ne crée pas une concurrence nuisible à la main-d'œuvre nationale.

Mais, par contre, si l'on reste sur le domaine social, le travail extérieur de la femme n'est pas à encourager. Le rôle naturel de celle-ci est de diriger le foyer et elle ne devrait y renoncer que dans les cas douloureux ou regrettables où elle ne peut compter sur l'appui matériel de l'homme. Il faut, en effet, pour s'en convaincre, mettre en regard du profit qu'une famille peut tirer du travail féminin à l'usine les inconvénients de son absence du ménage, pour le bien-être commun et pour l'éducation des enfants et les conséquences physiques souvent graves de la surcharge de labeur qu'assume l'ouvrière.

C'est le problème de l'avenir de ramener la femme, sans heurt et sans dommage, à sa situation d'autrefois. L.-D. ARNOTTO.

## L'HYGIÈNE PRATIQUE

### L'URTICAIRE

L'urticaire ou fièvre ortiée est caractérisée par l'apparition sur la peau d'élevures ou plaques de forme irrégulière, tantôt nettement rouges, tantôt rosées, parfois aussi blanches qui produisent une irritation des plus vives assez semblable à la piqûre de l'ortie.

Le plus souvent les accidents de l'urticaire se limitent au tronc et à la racine des membres,

mais en certains cas ils peuvent couvrir le corps tout entier.

L'éruption dure ainsi plusieurs jours, s'accompagnant parfois de fièvre ainsi que de troubles digestifs et de douleurs articulaires, puis la démangeaison cesse et les rougeurs disparaissent plus ou moins vite.

Les causes de l'urticaire sont diverses: elle peut naître à la suite d'une violente émotion, d'un excès quelconque, d'une contrariété, d'une colère; une mauvaise digestion ou un refroidissement après le repas, enfin la piqûre d'un insecte ou d'une mouche. En vérité, certaines personnes y sont réellement prédisposées; il en est qui sont atteintes d'une poussée de fièvre ortiée dès qu'elles mangent du poisson, des moules, des fraises ou certaines salaisons; d'autres ne peuvent absorber certains médicaments, comme le laudanum, l'antipyrine, le chloral par exemple sans provoquer une éruption. D'autres enfin sont influencées par les parfums.

Le traitement que nous indiquerons sera de deux ordres: préventif et curatif. En effet, il importe aux personnes prédisposées à l'urticaire de suivre un régime propre à en éviter les atteintes. Nous leur recommanderons donc de s'abstenir rigoureusement de toute nourriture trop excitante. Un régime végétal, lacté, rafraîchissant leur sera bienfaisant. Elles s'abstiendront de manger des poissons ou des coquillages et éviteront les boissons alcooliques et les plats épicés. Exercices modérés après les repas afin de faciliter les digestions. Se préserver autant que possible des soucis et des émotions.

L'éruption s'est-elle manifestée? On prendra une légère purgation saline et tout en entretenant le corps en parfait état de propreté, on pratiquera sur les rougeurs ou les démangeaisons des lotions tièdes soit avec du thymol ou du vinaigre coupés d'eau, soit, à défaut, avec de l'eau de Cologne ou de l'eau-de-vie de lavande, mais les deux premiers liquides sont préférables. On arrêtera ainsi le développement de l'urticaire.

Un docteur recommande d'administrer aux enfants atteints d'urticaire de l'huile de foie de morue à l'intérieur et de pratiquer également des frictions d'huile de foie de morue.

Enfin si l'éruption était très généralisée on se trouvera bien de bains alcalins à l'eau de son.

On pourra utilement saupoudrer les plaques d'urticaire avec de la poudre d'amidon après les lotions.

G. VARIN.

### INSERTION ET AVIS prévu par Ordonnance de la Principauté de Monaco en date du 25 avril 1929, n° 880.

Le sieur René-François GASTON, dit VUIDET, de nationalité monégasque, né à Marseille, le 19 décembre 1907, domicilié de droit à Monaco, demeurant à Marseille, 84, rue de la République, avant de formuler aux formes de droit une demande en changement de nom, donne avis, conformément aux articles 2 et 6 de l'Ordonnance Souveraine du 25 avril 1929,

A toutes personnes intéressées, qu'aux termes de son instance en changement de nom, il demande à s'appeler René-François-Gaston VUIDET, et que dans le délai de six mois qui suivra la dernière insertion prescrite, toute personne qui se considérera comme lésée par le changement de nom demandé pourra élever opposition contre la dite demande auprès de M. le Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, Notaire à Monaco, soussigné, le trois septembre mil neuf cent trente-deux, M. Raoul FILIPPI, commerçant, demeurant à Monaco, 4, rue Suffren-Reymond, a cédé à M. Richard GIARDELLI, marbrier, demeurant à Monaco, 23, boulevard Charles III, le fonds de commerce de buvette, bar et restaurant, connu sous le nom de *Bar Suisse*, sis à Monaco, 4, rue Suffren-Reymond.

Oppositions s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, Notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 15 septembre 1932.

(Signé : ) A. SETTIMO.

### AGENCE M. MARCHETTI, MONACO

#### Avis unique de gérance

Par acte s. s. p. du 12 septembre 1932, enregistré, M. C. BORELLI, propriétaire du Restaurant-Crêmerie, 3, rue Sainte-Suzanne, a donné en gérance à M<sup>me</sup> Dominique RAVELLI, demeurant 5, rue du Commerce, à Monaco, le fonds ci-dessus désigné.

Toutes les dépenses et frais d'exploitation sans exception concernant la dite gérance sont à la charge de M<sup>me</sup> D. Ravelli.

Renseignements : Agence Marchetti, Monaco.

#### On chasse à tout âge, mais...

On s'improvise chasseur à tout âge, sans éducation, sans autre contrôle que la prise obligatoire d'un permis.

Bien que des gens choisissent n'importe quelle arme, tirent sur n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment.

Chaque année, malgré les conseils de chasseurs expérimentés et prudents, on voit se répéter les mêmes accidents stupides.

Ce ne sont pas les seules conséquences fâcheuses d'un sport particulièrement apprécié: la chasse peut avoir sur la santé de ceux qui s'y adonnent, des répercussions parfois très graves.

Chez un individu malade ou affaibli et mis en état de réceptivité par la fatigue, le changement de ses habitudes, les conditions météorologiques, elle peut réveiller ou accentuer des phénomènes morbides.

Pour tirer de la chasse le maximum d'agrément sans exposer sa santé, il faut lire l'article que lui consacre, dans la grande revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique *Guérir*, le Docteur Chasseray, Vice-Président du S. H. C. M. En un style précis et direct il donne aux chasseurs, les plus précieux conseils sur le genre de chasse à adopter suivant l'âge et l'état de santé et sur les précautions indispensables à suivre.

Ceux qui battent bois et forêts trouveront, en outre, dans *Guérir*, un article très documenté sur les soins d'urgence à apporter en cas de morsure de serpent. Cette revue donne, en outre, dans son numéro de Septembre, toute une série d'études, de conseils, de curiosités, dont les quelques titres suivants donnent un exemple: le Ronflement, par le Dr A. Maurice; le Mal de Pott chez l'adulte, son traitement chirurgical moderne, par le Dr van der Horst; l'Expertise médicale psychiatrique, par Raymond de Bruges; la Gale, la Sciatique, par le Dr A. Davesne; la Protection de la vie humaine: on pourrait diminuer le nombre des accidents d'autos; la Chute des seins, par le Dr E. Bourgoin; Conseils à ceux qui suent des pieds et mains; le Hoquet; les Grands hommes et la Médecine: Victor Hugo au bord de la mer; Pour guérir les ampoules, etc.

Nous rappelons que *Guérir* est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 francs. A défaut, envoi franco: *Guérir*, 12 bis, rue Keppler, Paris (joindre 2 fr. en timbres-poste).

**MISE A DISPOSITION DES ANCIENS COMBATTANTS DE PETITES PROPRIETES RURALES**

L'Office National des Combattants a inscrit à son budget un important crédit destiné à l'acquisition de petites propriétés qui seraient mises à disposition des agriculteurs sous certaines conditions.

Cette institution, encore peu connue, est susceptible de rendre de très grands services aux anciens combattants agriculteurs, non propriétaires, étant donné les conditions tout à fait exceptionnelles qui sont consenties par l'Office National.

Toutes les demandes de cette nature doivent être adressées aux Comités départementaux des Mutilés et Combattants.

Gratuitement, la F.O.P. des Mutilés, 85, boulevard Beaumarchais, à Paris (3<sup>e</sup>), donnera, sur simple demande accompagnée d'un timbre, tous renseignements complémentaires pour la constitution des dossiers.

**LES ANNALES**

Un concours extrêmement passionnant est organisé dans les *ANNALES* du 1<sup>er</sup> septembre. Il s'agit d'identifier une cinquantaine de phrases d'auteurs célèbres, choisies parmi les œuvres parues depuis trente ans seulement. Divertissement de lettrés qui aura un grand succès — et qui est doté de nombreux prix. Un bel article de Francis Carco sur Paul Bourget dont on fête le 80<sup>e</sup> anniversaire ; une page d'un lyrisme ardent de la comtesse de Noailles à propos du courage de Borotra ; une étude de l'écrivain anglo-saxon « Défense des Femmes », qui fera beaucoup de bruit ; un article de Georges Girard, sur le Départ de l'Impératrice Eugénie ; la fin des impressions d'un spécialiste en U. R. S. S. ; un amusant papier d'Eugène Marsan sur le port du chapeau, voilà les principaux éléments de ce numéro qu'on trouve partout : 3 francs.

**BON-PRIME à nos Lecteurs**

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois

**pour 6 frs**

seulement  
Étranger : 9 francs

**« Maisons pour Tous »**

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant **SANS MAISON ET SANS ARGENT** de construire grâce aux conseils de cette Revue, qui vous tirent d'embarras.

**Si vous avez une maison**

d'en obtenir tout l'Agrément et le Profit grâce aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux exemples de Transformations, Aménagements, Equipements qui réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est  
**REMBOURSE immédiatement**

par deux superbes Primes : Un numéro mensuel de *Vie à la Campagne* (valeur 6 fr.). Un numéro spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50). Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Bd St-Germain, Paris (6<sup>e</sup>)

**MAISONS POUR TOUS**

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.  
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

**VALEUR OR**

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum.  
Suivez les conseils de

**VIE A LA CAMPAGNE**

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

**pour 50 frs**  
seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

**Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine, Est, Etat, Midi, Nord, P.-O., P.-L.-M.**

*Billets d'aller et retour de famille.*  
*Billets d'aller et retour,*  
*dits de voyage avec automobile.*

Les grands Réseaux rappellent qu'il est délivré, toute l'année, aux conditions du tarif V 6-106 - titre I, aux familles de trois personnes ou plus dont deux au moins payent place entière, des billets collectifs d'aller et retour à prix réduit de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité des billets est au minimum de 33 jours et peut atteindre, dans certains cas, quatre mois et demi.

Les réductions, qui varient suivant le nombre de personnes et l'importance du parcours effectué, atteignent souvent un taux très élevé.

C'est ainsi que, dans le cas assez courant d'une famille de cinq personnes effectuant en 2<sup>e</sup> classe un parcours aller et retour de 1.200 kilomètres, le prix du billet de famille est de 873 fr. 75 alors que cette même famille payerait 1.827 fr. si elle voyageait à l'aide de billets ordinaires. La réduction, dans ce cas, dépasse 52 %.

En outre, les Réseaux ont prévu, dans le tarif V 6-106, titre I, ainsi que dans le tarif G. V. 28-128, des dispositions particulières permettant aux voyageurs de combiner, entre certaines gares désignées, le transport à grande vitesse des automobiles avec la délivrance des billets d'aller et retour.

Les formalités d'expédition sont des plus simples et les voitures sont acceptées avec leurs réservoirs de carburant non vidés.

Pour tous renseignements, consulter les gares, les bureaux de ville ou les Services Centraux des Réseaux.

**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**UNE BELLE EXCURSION EN MONTAGNE**

Si vous désirez voir la montagne dans toute sa splendeur, allez d'Evian ou de Chamonix-Mont Blanc à Nice par les autocars de la Route des Alpes.

Ces autocars traversent les plus beaux paysages de la Savoie, du Dauphiné, du Briançonnais et du Queyras. Ils franchissent les plus hauts cols des Alpes : Galibier, Lautaret, Izoard, Vars.

Entre Chamonix et le Col du Lautaret, deux itinéraires s'offrent à vous :

L'un, par Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry, la Grande Chartreuse et Grenoble ;

L'autre, par les Gorges de l'Arly, Albertville, Saint-Jean-de-Maurienne.

Les Services de la Route des Alpes constituent de véritables « trains de tourisme ». Les itinéraires et les horaires fixés à l'avance sont scrupuleusement respectés.

Le voyageur peut s'engager du nord au sud, ou du sud au nord, parcourir l'ensemble des étapes, ou seulement une partie d'entre elles ; il peut les faire d'affilée, ou les espacer à son gré, en s'arrêtant dans les grands centres d'excursions traversés pour en visiter les environs.

Pour avoir des indications plus détaillées, se renseigner auprès des gares ou bureaux de renseignements du P.-L.-M.

**Grands Réseaux de Chemins de Fer Français**

**BILLETS D'ALLER ET RETOUR ORDINAIRES**

*Faculté d'Arrêt*

Les porteurs de billets d'aller et retour ordinaires ont maintenant la faculté de s'arrêter deux fois pour un parcours total de 400 kilomètres au moins, quatre fois pour 800 km. et six fois pour 1.200 km.

Ces arrêts peuvent avoir lieu soit tous à l'aller, soit tous au retour, soit les uns à l'aller et les autres au retour.

L'obligation jusqu'ici imposée au voyageur de prendre avant son départ, soit à l'aller, soit au retour, ses bulletins d'arrêt pour toutes les gares où il désirait s'arrêter est maintenant supprimée. Le voyageur peut désormais à son choix soit prendre tous ses bulletins d'arrêt au moment de son départ, soit prendre à la gare de départ de chaque trajet d'aller ou de retour les bulletins d'arrêt afférents à ce trajet, soit enfin prendre seulement un bulletin d'arrêt pour la première gare d'arrêt et désigner ensuite à chaque gare d'arrêt le point d'arrêt suivant. Le bulletin d'arrêt délivré pour chaque arrêt donne lieu à la perception d'une taxe de 4, 3 ou 2 francs selon que le voyage s'effectue en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe.

Il est rappelé que la durée de validité des billets d'aller et retour n'est pas augmentée du fait de ces arrêts.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux des Grands Réseaux ainsi qu'aux agences de voyages.

**Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

*Vous pouvez vous rendre rapidement, en chemin de fer, de Nice à Draguignan.*

Les voyageurs allant de Nice à Draguignan sont admis dans le train rapide, toutes classes, de 16 heures. Ils trouvent aux Arcs une correspondance immédiate qui leur permet d'arriver à Draguignan à 18 h. 14.

## Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

ACCEPTATION DES MARCHANDISES  
A LA GARE DE LYON-PERRACHE 2

En vue de faciliter le commerce et l'industrie, les restrictions de trafic existant à la gare de Lyon-Perrache 2 pour l'acceptation des marchandises de Petite Vitesse viennent d'être atténuées dans une large mesure.

Cette gare est actuellement ouverte à l'expédition et à l'arrivage :

a) de tous les transports en provenance ou à destination de la ligne du Bourbonnais, de la ligne de Givors à Sète (rive droite du Rhône) et de leurs embranchements, et aux expéditions destinées à la douane de Lyon ;

b) des marchandises transportées aux conditions des Tarifs spéciaux n° 100, 2-102, 3-103, 6-106, 7-107, 14-114, 15-115, 23-123, 24-124, et 26-126, par expédition d'au moins 5.000 kg. ou par wagon complet en provenance ou à destination de tous les autres points du réseau.

## Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

## VACANCES

Vous préférez la montagne ? La Savoie et le Dauphiné vous attirent ?

Pour parcourir à votre aise ces deux régions, point n'est besoin d'emmener votre automobile, les Services d'autocars P.-L.-M. les sillonnent en tous sens.

Si vous conduisez une voiture en montagne, vous serez constamment absorbé par les difficultés de la route et vous ne jouirez pas du paysage, au contraire les voyages faits dans les autocars P.-L.-M. vous procureront à la fois plaisir et délassement.

## Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

## LA ROUTE DES ALPES EN AUTOCARS P.-L.-M.

Tous les jours jusqu'au 31 octobre, les autocars P.-L.-M. conduisent dans la journée, de Grenoble à Nice et inversement.

L'itinéraire suivi (Col de la Croix Haute, Digne — où l'on déjeune) est celui qu'en hiver les mêmes autocars parcourent en deux jours.

Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine, Est, Etat, Midi, Nord,  
P.-O., P.-L. M.

Billets d'aller et retour individuels  
pour stations balnéaires, thermales et climatiques.

Les grands Réseaux reprennent, en 1932, la délivrance sous certaines conditions de parcours, des billets d'aller et retour individuels, d'une validité exceptionnelle de 33 jours, à destination des principales stations balnéaires, thermales et climatiques.

Ces billets sont délivrés, au départ de toutes les gares, pendant les périodes désignées ci-après :

du 25 mai au 30 septembre à destination des stations balnéaires ;

du 1<sup>er</sup> mai au 25 juin et du 20 août au 30 septembre, à destination des stations thermales et climatiques.

La réduction consentie varie de 20 à 30 % suivant la classe et la distance.

Pour tous renseignements, consulter les gares, les bureaux de ville ou les Services Centraux des Réseaux.

## ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL  
19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

LISEZ

## JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques

Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6<sup>e</sup>)

## La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement.

Minerva

Huitième Année

Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes — un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche — Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

## MONTE-CARLO

ÉTÉ

COUNTRY CLUB

MONTE-CARLO BEACH

LE SPORTING D'ÉTÉ

est Ouvert

LE GRAND CASINO NE FERME JAMAIS

GOLF

Pendant toute l'Année

Altitude : 820 mètres

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI <sup>35<sup>e</sup></sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

## BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, substituant M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 juin 1932. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

## Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

## Titres frappés de déchéance

Du 7 septembre 1932. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.